

## Aide financière

Types de véhicules	Montant
<b>Véhicules entièrement électriques</b> › Moins de 75 000 \$ (PDSF) › De 75 000 \$ à moins de 125 000 \$ (PDSF)	8 000 \$ 3 000 \$
<b>Véhicules hybrides rechargeables</b> › Moins de 75 000 \$ (PDSF)	4 000 \$ ou 8 000 \$, selon la capacité de la batterie électrique
<b>Véhicules électriques à basse vitesse</b>	1 000 \$
<b>Motocyclettes électriques</b>	2 000 \$
<b>Motocyclettes à vitesse limitée électriques</b> (scooters électriques)	500 \$
<b>Véhicules hybrides</b> › Année modèle 2017 ou antérieure	500 \$
Bornes de recharge à usage domestique	Montant
› Acquisition	350 \$
› Installation	250 \$

Transition énergétique Québec est une société d'État qui a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques ainsi que de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques déterminées par le gouvernement.



**Communiquez avec nous!**

[vehiculeselectriques.gouv.qc.ca](http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca)  
 1 866 266-0008

Le cadre normatif du programme prévaut sur ce dépliant.

Ce programme est financé par l'entremise du Fonds vert dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.



## Roulez électrique

Obtenez jusqu'à  
**8 000 \$ de rabais**  
 à l'achat ou à  
 la location d'un  
**véhicule électrique**

TE005-07-1812



# Roulez électrique

pour l'acquisition  
d'un véhicule  
électrique et  
d'une borne  
de recharge à  
domicile

## Des gains pour tous

« Faire le plein à l'électricité » profite à tous les Québécois.

- › L'énergie consommée est produite ici plutôt que d'être importée.
- › Le transport électrique améliore la qualité de l'air au profit de la santé publique.

## Des gains pour soi

Rouler en véhicule électrique permet de réduire la facture liée aux transports.

- › Les frais d'entretien sont moins élevés pour un véhicule électrique que pour un véhicule standard.
- › L'utilisation d'un véhicule électrique coûte environ cinq fois moins cher que celle d'un véhicule à combustion<sup>1</sup>.

## Comment participer

### Véhicules

- 1/ Consultez le [vehiculeselectriques.gouv.qc.ca](http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca) pour connaître les véhicules admissibles et le montant de l'aide financière correspondant, selon les modalités d'acquisition envisagées.
- 2/ Deux choix s'offrent à vous :
  - › Le rabais peut être déduit du prix de votre véhicule par le concessionnaire après le calcul des taxes applicables<sup>2</sup>;
  - › ou vous pouvez réclamer le rabais vous-même en utilisant les services en ligne au [vehiculeselectriques.gouv.qc.ca](http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca).

### Bornes de recharge

- 1/ Le demandeur doit avoir fait l'acquisition d'un véhicule entièrement électrique, hybride rechargeable ou électrique à basse vitesse, ou encore d'une motocyclette électrique, qu'il soit neuf ou d'occasion.  
  
Dans le cas d'un véhicule d'occasion, le nom du propriétaire et l'adresse d'installation de la borne de recharge doivent être différents de ceux des précédentes demandes associées à ce véhicule.
- 2/ Utiliser les services en ligne au [vehiculeselectriques.gouv.qc.ca](http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca) pour réclamer le rabais.

[vehiculeselectriques.gouv.qc.ca](http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca)

1. Les coûts de consommation énergétique des véhicules varient selon plusieurs critères. L'économie réelle observée peut donc différer.

2. Le concessionnaire qui souhaite remplir la demande de participation pour un client doit être partenaire de Roulez électrique. Le client devra préalablement avoir créé son compte client.